



LIMOGES HABITAT

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 13 OCTOBRE 2022

20221013_B_NT4 – Mise à disposition de logements pour l'accueil de familles réfugiées ukrainiennes – Complément - Information

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le jeudi 13 octobre 2022 à 16 heures 30 dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visio-conférence via l'outil Teams.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Madame Danielle DUVALET, Administratrice

Messieurs Jean-Luc BONNET, Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absent excusé :

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Conformément à la réglementation, Limoges habitat attribue des logements à des personnes physiques mais aussi à des organismes publics en vue de la sous location meublée ou non, à des personnes physiques ou dont la situation nécessite une solution locative de transition (art L.442-8-1 du code de la construction).

Dans un contexte de déplacements massifs des populations fuyant la guerre en Ukraine, Limoges habitat, par sa politique de logement à destination des personnes les plus fragiles et son rôle d'utilité publique, apporte son soutien en mettant à disposition des logements aux familles réfugiées ukrainiennes.

Dans le cadre des échanges partenariaux avec l'Etat, cette mise à disposition est opérée par l'intermédiaire des associations reconnue par l'Etat comme référente pour réaliser l'accompagnement des familles et prendre en charge financièrement la location de ces logements et des charges afférentes ; telles que Audacia, l'ARSL ou Hestia.

Cette intermédiation locative se formalise par la signature de conventions de mise à disposition de locaux à usage de sous-location à bail glissant, entre l'association référente du ménage et Limoges habitat.

Compte-tenu de l'urgence et après échanges avec l'Etat, 5 logements ont d'ores et déjà été attribués. Une demande supplémentaire pour 2 logements a également été satisfaite.

Afin de faciliter la gestion et une prise en compte optimale de ces situations, il est proposé de mettre à disposition des logements supplémentaires à ceux déjà attribués.

La gestion sera assurée en flux et dans le respect des disponibilités de logements concordant aux besoins identifiés en amont avec les services de la préfecture et les associations référentes. Le respect des priorités fixées en matière d'attributions de logements à l'instar des objectifs fixés en matière de relogements au titre du NPNRU sera recherché.

Un bilan de l'année 2022 sera présenté à ce titre reprenant le nombre d'attributions ainsi que le profil des ménages hébergés lors du bilan des attributions de logement aux associations.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir prendre acte de cette information.

o

o o

Les membres du Bureau prennent acte de l'information qui leur est faite.

Pour extrait conforme,
Limoges, le 18 OCT. 2022
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

